

Recommandation 241 de l'Assemblée de l'UEO sur le problème de l'énergie et du pétrole (Paris, 20 novembre 1973)

Légende: En plein choc pétrolier, l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) adopte une recommandation sur le problème de l'énergie et du pétrole. L'Europe de l'Ouest, qui ne dispose pas des ressources énergétiques indispensables à son activité économique et à sa sécurité doit, par exemple, recourir pour son ravitaillement en produits pétroliers à d'abondantes importations, dont une grande partie provient des pays du Proche- et du Moyen-Orient. Le texte recommande notamment au Conseil de l'UEO, d'étudier les moyens pour faire face aux restrictions d'approvisionnement de pétrole et de promouvoir une politique commune de l'énergie en Europe, fondée sur des impératifs de sécurité.

Source: Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale. "Recommandation n°241 sur le problème de l'énergie et du pétrole (Paris, neuvième séance, 20 novembre 1973)" dans Actes officiels: Dix-neuvième session ordinaire, Deuxième Partie, Vol. IV: Procès-verbaux: Compte rendu des débats. Paris: Assemblée de l'UEO. Novembre 1973, pp. 21-22.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/recommandation_241_de_l_assemblee_de_l_ueo_sur_le_probleme_de_l_energie_et_du_petrole_paris_20_novembre_1973-fr-9fda5da8-33d4-422a-8a1b-751c51a02cbc.html



Date de dernière mise à jour: 13/10/2016

RECOMMANDATION n° 241
sur le problème de l'énergie et du pétrole

L'Assemblée,

Considérant que l'Europe occidentale ne dispose pas des ressources énergétiques indispensables à son activité économique et à sa sécurité ;

Considérant qu'en particulier, son ravitaillement en produits pétroliers n'est assuré que par d'abondantes importations dont une grande part provient nécessairement des pays du Proche et du Moyen-Orient ;

Considérant que ce ravitaillement serait favorisé par l'établissement d'un courant d'échanges commerciaux et industriels relativement équilibré entre l'Europe et ces pays ;

Considérant qu'un tel développement n'aboutira au succès désiré que si tous les pays producteurs se laissent guider en ce qui concerne leurs décisions sur la production et l'exportation du pétrole exclusivement par des considérations économiques conformes aux principes du libre commerce mondial ;

Considérant que le maintien de la paix dans cette région est d'un intérêt vital pour l'Europe ;

Déplorant que l'Europe n'ait pas su faire entendre sa voix au cours du conflit d'octobre 1973 ;

Considérant que l'U.E.O. demeure, en tout état de cause, la seule organisation proprement européenne compétente en matière de sécurité et de politique de défense,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. D'examiner régulièrement la situation au Proche et au Moyen-Orient en vue d'unir les efforts de ses membres pour y faire régner la paix ;
2. De définir les modalités d'application d'un embargo commun des pays membres sur les livraisons d'armes aux belligérants et de se concerter avec l'Union Soviétique et les États-Unis pour qu'ils s'associent conjointement à cet embargo ;
3. D'étudier, en vue d'assurer la sécurité de l'Europe, les moyens de faire face à une restriction des livraisons de pétrole en provenance de cette région ;
4. De promouvoir une politique commune de l'énergie fondée sur des impératifs de sécurité et prévoyant notamment :

A. *Dans le domaine pétrolier*

- (a) La constitution par chacun des pays membres de réserves stratégiques importantes selon un niveau défini par le Conseil ;
- (b) Une politique d'aide aux pays membres qui connaissent des difficultés momentanées pour leur ravitaillement en pétrole ;
- (c) L'établissement d'un inventaire, aussi précis et complet que possible, des réserves mondiales, notamment au Moyen-Orient ;
- (d) La diversification des approvisionnements en pétrole et en particulier l'accélération des recherches et des forages en Europe occidentale et en Mer du Nord ;
- (e) Le développement des consultations entre les pays consommateurs en vue d'éviter qu'en cas de pénurie, ils ne se livrent à une concurrence désastreuse pour tous ;

B. *En ce qui concerne les autres sources d'énergie*

- (a) De préserver la possibilité de remettre en exploitation des sources d'énergie actuellement délaissées ;
 - (b) De développer la production de l'énergie nucléaire, notamment par la construction rapide d'une usine européenne de séparation isotopique, et d'étudier les moyens de l'adapter aux besoins de l'économie européenne ;
5. D'organiser des consultations avec les pays européens intéressés en vue de promouvoir des politiques tendant à :
- (a) multiplier les échanges de toutes natures avec les pays producteurs afin de leur permettre de diversifier leurs activités ;
 - (b) aider ces pays à ce que leurs productions pétrolières soient exploitées et commercialisées rationnellement ;
6. De prendre l'initiative d'amorcer un dialogue entre les pays de l'Europe occidentale intéressés et les pays de l'O.P.E.P. en vue d'un règlement durable et mutuellement profitable du problème pétrolier.